



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans certains territoires

Question écrite n° 14889

Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la problématique de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans certains territoires. Les fermetures de centres spécialisés et la réduction du nombre de maternités, résultant de restructurations hospitalières, ont entraîné des trajets considérablement plus longs pour les femmes cherchant à avorter. Des témoignages font état de déplacements significatifs, parfois de 100 à 200 kilomètres supplémentaires, imposés à certaines femmes en raison de l'absence de médecins ou d'établissements adaptés. L'étude publiée par la Drees en septembre 2023 souligne des disparités régionales persistantes, notamment dans l'Ain, où plus de 48 % des femmes ont dû se rendre dans un autre département pour mettre fin à leur grossesse. Ces constats préoccupants mettent en lumière des questions d'équité territoriale en matière d'accès à l'IVG. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation et garantir un accès optimal à l'IVG sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14889

Rubrique : Interruption volontaire de grossesse

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 781

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)